

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [diaconat.catholique/assemblee plénière 95-96](http://diaconat.catholique/assemblee-pleniere-95-96)

## **INTRODUCTION DU DOSSIER**

Mgr RICARD<sup>1</sup>

**COMITE NATIONAL DU DIACONAT**

**NOVEMBRE 1996**

---

<sup>1</sup> Reproduction réalisée avec l'autorisation du secrétaire général de la Conférence des Evêques de France, Mgr Stanislas Lalanne.

**TABLE DES MATIERES**

**1. INTRODUCTION..... 1**

**2. LE DIACONAT : UN DON DE DIEU A METTRE EN ŒUVRE..... 4**

2.1. LE CHEMIN PARCOURU ..... 4

2.2. QUELQUES POINTS DE REPERES ESSENTIELS ..... 4

2.2.1. *Sacrement de l'Ordre et Mission*..... 5

2.2.2. *2. Le service de l'Agapè ou de la Charité* ..... 5

2.2.3. *3. Dans l'Église diocésaine*..... 6

## 1. INTRODUCTION

Je vous rappelle que, lorsque nous avons ouvert ce dossier du Diaconat permanent, nous nous étions fixés un double objectif :

1. Faire le point sur le développement du Diaconat permanent en France qui a connu un lent essor depuis plus de 25 ans et une accélération du nombre des ordinations diaconales ces dernières années.
2. Dégager un certain nombre de points d'attention pour accompagner, promouvoir et soutenir cette pastorale du Diaconat permanent dans les années qui viennent.

Notre Assemblée de Lourdes 1995 a été l'occasion d'un large partage sur tout ce que l'essor de cette forme du ministère ordonné avait apporté à la vie et à la mission de nos Églises particulières. Pour la préparation de cette présente Assemblée beaucoup d'entre nous ont poursuivi la réflexion avec les diacres de leur diocèse. Oui, nous pouvons rendre grâce ensemble pour tout ce que le Seigneur continue à susciter dans son Église par ce ministère des diacres.

Nous avons reconnu comme féconde -et je renvoie là aux échanges que nous avons eus en Assemblée l'an dernier- l'option prise en 1968 d'appeler au diaconat des hommes profondément enracinés dans une vie professionnelle ou sociale, conjugale et familiale pour le plus grand nombre d'entre eux, portant le souci d'une proximité et d'une présence auprès de ceux et celles qui sont loin d'un rassemblement ecclésial. Cette perspective d'évangélisation et de service des hommes, des pauvres tout particulièrement, reste bien au cœur de notre réflexion et des orientations qui sont proposées dans ce Dossier.

Nous avons également souligné tout l'apport de la réflexion théologique de ces dernières années sur l'aspect sacramentel du Diaconat permanent, comme degré du sacrement de l'Ordre, et sur ce qu'apporte à l'Église cette forme sacramentelle et symbolique du ministère ordonné toute finalisée par la gratuité du seul service. Oui, par leur ministère, les diacres sont appelés à signifier et à édifier une Église servante, témoignant de l'amour du Christ Serviteur envoyé par le Père pour tous les hommes.

Si le service effectif de l'amour de Dieu pour tout homme finalise le ministère diaconal, il nous a paru également important de rappeler que ce ministère doit se vivre sous la forme de la triple diaconie, de la Parole, de la Liturgie et de la Charité. Si le service de la charité a été l'objet d'une grande vigilance, on assiste aujourd'hui à un déploiement du ministère diaconal qui cherche à donner toute sa place à la Parole et à la Liturgie. Nous souhaitons, comme évêques, appuyer l'importance d'un tel déploiement.

Ces convictions que je viens de résumer ont été développées l'an dernier dans le Document de réflexion qui avait été donné à l'Assemblée. Elles sont rappelées dans l'Introduction du Document de cette année et ont été présentes à l'esprit des rédacteurs des fiches que vous avez en mains.

A ces convictions, il nous faut joindre cette année des "Orientations" et des "Points d'attention", visant à donner des points de repère, des points d'insistance pour conduire la pastorale du Diaconat permanent en France dans les années qui viennent. Les fiches proposées sont volontairement brèves. Elles ne couvrent pas tout le champ de la vie et du ministère des diacres. Elles ne visent pas à élaborer un Directoire du Diaconat permanent ni une *Ratio Studiorum* pour les diacres. Vous savez que ces deux documents sont en préparation à Rome, le premier par la Congrégation du Clergé, le second par celle de l'Éducation catholique. Le Cardinal Lustiger et Mgr Marcus qui ont assisté aux

# Comité National du Diaconat

Novembre 1996

Introduction du dossier

plenaria de ces Congrégations, pourront nous donner un écho de ce travail, s'ils le souhaitent. Nos fiches, qui pourront -je pense- s'articuler sur ces documents romains, visent plutôt à donner quelques repères qui tiennent compte de notre situation et de notre expérience française.

En rédigeant ces fiches, nous avons essayé de faire comme le bon scribe de l'Évangile qui tire de son trésor du neuf et du vieux (Mt 13,52).

Le vieux, c'est tout ce qui dans cette expérience déjà riche du ministère diaconal a manifesté sa particulière fécondité. Il nous a paru important de le reconnaître, de le préciser, de le promouvoir : je pense à l'importance de l'interpellation, de la pratique de la lettre de mission, de la vie professionnelle ou associative des diacres, de la réflexion pour les diacres mariés du lien entre sacrement de mariage et sacrement de l'Ordre. Nous avons également souhaité prendre en compte les souhaits ou aspirations de beaucoup de diacres dont le Comité National du Diaconat s'est fait plusieurs fois l'écho : aider à percevoir l'enjeu du ministère liturgique, veiller à l'équilibre de la vie conjugale et familiale, soutenir la vie spirituelle des diacres, donner des orientations concernant leur formation. A chacun de ces points correspond une de nos fiches.

Le neuf qu'il nous faut aussi aborder, ce sont les conditions nouvelles dans lesquelles se développe aujourd'hui le Diaconat permanent, même si tous les diocèses n'en sont pas à la même étape dans le développement de cette forme du ministère ordonné.

- Il y a tout d'abord l'augmentation du nombre des diacres avec ce que cela amène comme questions nouvelles : inscription plus marquée du diaconat dans le paysage pastoral de nos diocèses, appelant un nécessaire ajustement de leur ministère avec celui des prêtres et avec les responsabilités confiées aux animateurs laïcs, organisation pratique qui se cherche d'un groupe diaconal plus nombreux.
- Autre élément. 8% seulement de diacres permanents en France sont célibataires. Mais leur nombre semble être en augmentation dans certains groupes de recherche et de formation. Il a paru ainsi important d'accueillir et de souligner l'originalité de leur charisme.
- La pénurie de prêtres, qui se fait sentir de plus en plus fortement dans la plupart des diocèses de France, pose la question de la responsabilité pastorale des communautés paroissiales. Faut-il pour cela faire appel aux diacres ?

Soulignons tout d'abord qu'il peut être hautement souhaitable que beaucoup de diacres aient une participation active à la vie paroissiale. De plus le nombre de diacres retraités a tout normalement augmenté ces dernières années. Le temps libéré par la retraite leur permet ainsi de s'investir davantage -au moins pour un certain nombre- dans l'animation paroissiale.

Faut-il aller plus loin et généraliser pour les diacres la mise en oeuvre du canon 517,2 permettant -entre autres- de confier à un diacre la participation à l'exercice de la charge pastorale ? Certes, il est dit dans ce canon qu'il y aura toujours avec le diacre un prêtre modérateur. Mais ne nous cachons pas les dérives possibles de cette situation : cela risque de mettre le diacre en situation pratique de présidence de communauté, ce qui n'est sans doute pas une bonne façon de situer son ministère. Sur ce point, comme d'ailleurs sur la question de généraliser l'ordination presbytérale de diacres permanents célibataires ou veufs, le document proposé prend partie (fiches 3 et 7). Ce sera à notre Assemblée de dire sur ces points son sentiment.

Je signale que l'ordre des fiches qui abordent des points pratiques de la vie et du ministère des diacres n'a pas une signification théologique particulière.

## *Comité National du Diaconat*

*Novembre 1996*

Introduction du dossier

Comment allons-nous travailler ? Nous aurons à voter Jeudi soir les Points d'attention présents dans chaque fiche. Ces Points d'attention sont bien sûr explicités par les Orientations qui les accompagnent, mais ce sont eux, et eux seuls, qui sont votés par l'Assemblée et engagent les évêques. Sur ces points d'attention des amendements sont possibles. On peut me les transmettre jusqu'à demain midi. Je signale également qu'il y aura aussi un toilettage de l'ensemble du texte (concernant l'écriture et le style). Si vous avez une remarque sur ce point n'hésitez pas à me la signaler par écrit.

Nous allons prendre maintenant un temps d'échange entre nous. C'est le moment de dire son sentiment sur le texte proposé, sur les points abordés, de justifier nos propositions d'amendement ou d'expliquer la raison de nos intentions de vote.

## **2. LE DIACONAT : UN DON DE DIEU A METTRE EN ŒUVRE**

Sous l'impulsion de l'Esprit Saint, le concile Vatican II a rétabli le ministère diaconal comme ordre permanent dans l'Église latine. A la suite et à l'exemple du Christ Serviteur du Père et des hommes ses frères, les diacres sont dans l'Église comme le sacrement et le moyen de ce service. Ils animent la diaconie de l'Église. Avec tous leurs frères chrétiens, ils marchent sur les routes des hommes pour que ceux-ci découvrent leur dignité et leur vocation de fils de Dieu.

### **2.1. LE CHEMIN PARCOURU**

Depuis la décision du rétablissement du diaconat permanent et l'ordination en France des premiers diacres permanents, tout un chemin a été parcouru. L'étape actuelle invite d'abord à rendre grâce pour le don du diaconat et les fruits qu'il porte dans notre Église. Cette étape présente les caractéristiques suivantes :

1. Un accroissement numérique des diacres, particulièrement depuis les années 80. Le diaconat devient aujourd'hui une réalité dans l'Église et même dans la société civile.
2. Comme la Conférence des Évêques l'a voulu en 1970 (*Cf.* note de la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires du 9 mars 1970), la grande majorité des diacres actuels témoignent, par leur existence quotidienne, leurs engagements et leurs missions, d'un authentique service des hommes et contribuent à une présence signifiante de l'Église dans le monde, en fidélité aux orientations missionnaires de l'Église en France. L'exercice du ministère des diacres met en lumière une nouvelle dimension de l'exercice du sacrement de l'Ordre.
3. Leur place au sein de la communauté ecclésiale ainsi que leurs rapports aux autres ministres ordonnés et aux laïcs en responsabilité, se précisent et se cherchent tout à la fois. L'exercice de ce ministère est davantage pris en compte aujourd'hui. Il fait surgir des questions, invite à des approfondissements ; ainsi s'élabore peu à peu une théologie pratique du diaconat.
4. Le développement du diaconat fait apparaître, dans les diocèses, une fraternité diocésaine de diacres fondée dans le sacrement et la mission.
5. Par leur participation à un travail professionnel ou à une vie associative pour beaucoup d'entre eux, par leur vie de couple et de famille pour ceux qui sont mariés, ils donnent à voir une nouvelle expression d'un ministère proche et familial. Cette figure, intuitivement perçue, semble favorablement accueillie, en particulier par des personnes plus éloignées de la communauté chrétienne.
6. Même si c'est le mari seul qui reçoit l'ordination diaconale, les épouses se trouvent fortement impliquées par le cheminement vers le diaconat. De manière indirecte et plus atténuée, c'est aussi le cas des enfants. L'harmonisation de la vie familiale et du ministère se fonde sur une acceptation spirituelle de ce ministère par le couple et non par le mari seul. Pour autant, les épouses ne se situent pas toutes de la même manière par rapport au ministère de leur époux.
7. La pratique de l'interpellation, dont la mise en oeuvre est variée et non exclusive d'autres démarches, porte un fruit significatif.

### **2.2. QUELQUES POINTS DE REPERES ESSENTIELS**

On a vu se développer depuis 30 ans dans l'Église Latine la théologie du ministère diaconal.

Celle-ci est loin d'avoir encore porté tous ses fruits. Le rapport présenté à l'Assemblée plénière de Lourdes 1995, intitulé "Le Diaconat" (publié dans le volume «Vers l'an 2000» au Centurion, pp. 41-90) a pourtant essayé d'en ressaisir quelques points significatifs. Ces points de repère théologiques et pastoraux éclairent les Orientations et les Points d'attention qui sont proposés à l'Assemblée de 1996. Il est nécessaire de les rappeler brièvement tout en renvoyant au document cité plus haut pour de plus longs développements.

## 2.2.1. Sacrement de l'Ordre et Mission

Le diaconat fait partie du sacrement de l'Ordre. Il en est un "degré" (LG n° 29). Il est essentiel pour comprendre le diaconat de s'appuyer sur la dimension sacramentelle de ce ministère.

*"Les évêques, les prêtres et les diacres -chacun pour ce qu'il est- sont donnés à l'Église par le sacrement de l'Ordre, pour être (...) le signe sacramentel que c'est le Père qui a l'initiative de rassembler l'Église, le Fils qui en fait son Corps et qui la reconnaît comme Épouse, l'Esprit qui la sanctifie et la dynamise pour le rayonnement de l'Évangile" (Cf. 1 Co 12, 12-35 ; Ep 5, 21-33) («Vers l'an 2000», p. 49).*

Comme ministère ordonné, le diaconat signifie et rappelle que l'Église n'est pas à elle-même son origine ni sa norme ultime ; elle se reçoit sans cesse du Christ, en vue du salut à proposer à tous les hommes : *"Dans cette perspective on peut dire que l'ordination inscrit dans la chair de l'Église un rappel constant de sa fondation par le Christ, de sa dépendance toujours actuelle envers l'Esprit qui l'anime, et de son orientation comme chemin proposé à tout homme dans son retour vers le Père" (id. p. 52).*

Le ministère reçu par l'ordination demeure primordial et permanent ; il se concrétise par des missions particulières provisoires et révisables. Celles-ci au cours de l'histoire, ont revêtu des formes extrêmement variées.

*"Lorsque nous étudions le rôle des diacres dans les premiers siècles de l'Église, nous voyons qu'ils furent essentiellement des collaborateurs directs des évêques (...) Il est permis de penser que le rétablissement du diaconat permanent dans le contexte missionnaire qui est aujourd'hui le nôtre, ne peut pas se contenter d'être une simple reprise de leur ministère dans les premiers siècles de l'Église (...) Le diaconat demeure toujours le service de la charité, mais les modalités concrètes de son exercice appellent de notre part une 'fidélité créatrice'" (id. p. 54).*

Quand en 1968, l'Assemblée des Évêques français a donné les orientations pour le diaconat, elle a voulu que celles-ci s'inscrivent dans les perspectives missionnaires de 1967 : service des pauvres, des incroyants, de ceux qui exercent des responsabilités. Ces orientations, appliquées au ministère diaconal et confirmées par la Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires en mars 1970, ont été fécondes ; elles demandent à être actualisées en fonction des besoins nouveaux de la mission.

## 2.2.2. 2. Le service de l'Agapè ou de la Charité

Le terme de "service" est employé en des sens différents. La pratique diaconale met l'accent sur le 'service que le Peuple de Dieu doit rendre aux hommes à l'exemple du Christ" (Commission épiscopale du Clergé et des Séminaires, note du 9 mars 1970). Il s'agit du service de la Bonne Nouvelle du Règne de Dieu dans l'histoire, service de l'Agapè de Dieu. Ce service est la mission de toute l'Église. Les diacres y apportent un concours particulier. Ils ont en charge d'y sensibiliser la communauté chrétienne.

Ce service, les diacres le mettent en œuvre dans la "diaconie" de la liturgie de la Parole et de la Charité (LG n° 29). Mais c'est le service de l'Agapè qui est l'aspect unificateur et dynamisant du diaconat. A la manière de Jésus, il unit "l'amour du Père et le service des hommes" (*id.* p.58). Il implique donc que ne soient pas séparés le service du frère, la proclamation de l'Évangile et la célébration du Mystère du Christ (*cf.* p.62).

### 2.2.3. 3. Dans l'Église diocésaine

L'unique sacrement de l'Ordre se déploie dans la personne et le ministère de l'évêque et de ses collaborateurs, les prêtres et les diacres. Il est essentiel que cette diversité et cette unité au sein d'un même sacrement soient bien manifestées et bien vécues.

L'expression de *Lumen Gentium* n° 29 à propos des diacres "à qui on a imposé les mains, non en vue du sacerdoce mais du service", semble poser une distinction à l'intérieur de l'unique ministère ordonné: le sacerdoce et le service.

Le ministère de l'évêque et, à un degré moindre, le ministère des prêtres, est celui de la présidence de la communauté, avec ce qui la fonde : l'annonce de l'Évangile et ce qui la fait vivre : l'Eucharistie (*id.* p. 66)

Les diacres, eux, sont ordonnés pour le service, service de l'Agapè. Enraciné dans l'unique sacrement de l'Ordre, le ministère diaconal prend sa part de la mission apostolique. Les diacres "sont les ministres des mystères de Jésus-Christ... et les serviteurs de l'Église de Jésus-Christ" (Ignace d'Antioche aux Tralliens, II, 3).

Témoins et serviteurs de la Parole (*cf.* Lc 1,2) qui rassemble et édifie, ils ont à l'annoncer à ceux qui sont loin et à ceux qui sont proches.

Dans la diaconie de la liturgie, et spécialement l'Eucharistie, le diacre sert le Peuple de Dieu rassemblé, pour le mettre à l'école du Seigneur et lui manifester son envoi au service des hommes (*cf.* "Allez dans la paix du Christ"). La diaconie de la liturgie engage à une charité en acte et en vérité ; réciproquement, la diaconie de la charité s'enracine dans l'Eucharistie, comme le Christ a lavé les pieds de ses disciples à la dernière Cène.

Par la diaconie de la charité, les diacres sont témoins et ministres de la charité du Christ. Ils portent la responsabilité ministérielle de veiller à ce que la charité soit vécue concrètement (*Cf.* "Vers l'an 2000", p. 73). "Ces trois formes du Service sont intimement liées et s'appellent mutuellement" (Évêques du Midi, "Orientations pour le diaconat permanent" (DC 1991, n° 2034, p. 806).

Serviteurs parmi les autres serviteurs, mais ordonnés pour manifester la diaconie de l'Église, c'est dans le Christ Serviteur et sa manière d'accomplir le service du Père et des hommes que les diacres trouvent la source du ministère qui leur est confié ; c'est en se laissant façonner par la Parole (Isaïe 50, 4-5), en cherchant à imiter leur Maître, qu'ils témoignent de l'amour de Dieu auprès de ceux à qui ils sont

#### 2.2.3.1. DIACONAT ET CHARGE PASTORALE :

Quelle est la participation sacramentelle des diacres à la charge pastorale ?

Si on entend par charge pastorale la participation au ministère apostolique et pastoral du Christ et de l'Église, les diacres y ont leur part.

Si on désigne la charge particulière du curé de paroisse, responsable de communauté, elle n'est pas la leur. En situation de "pénurie de prêtres", un diacre peut se voir confier la participation à



l'exercice de cette charge (CIC 517-22). Cette participation, si elle devenait habituelle, ne serait pas sans risque pour l'originalité du diaconat. Les responsabilités "pastorales" de certains diacres, au sens canonique du terme, devraient rester limitées,

*"Les prêtres sont prêtres, les diacres sont diacres. Ensemble, collaborateurs de la mission 'pour le bien de tous'. Même si des actes du ministère peuvent être assurés par un prêtre ou par un diacre, il est nécessaire de veiller à ce que chacun le vive selon sa vocation particulière et seulement dans la sienne, tout en gardant la volonté de faire réussir la vocation de l'autre" (id. p. 68).*

## **2.2.3.2. DE NOUVEAUX CHAMPS POUR LA MISSION :**

Au service d'une Église accueillante aux questions et au devenir des hommes, les diacres sont appelés à vivre leur ministère dans la multiplicité des champs de la mission.

Par exemple, ils sont interpellés par la transmission de la foi ; ils sont présents auprès des jeunes et vivent des missions "de proximité" dans le milieu de travail ou la vie de quartier. Ils veulent valoriser les engagements sociaux et politiques. Ils peuvent permettre à des groupes marginalisés d'être davantage reconnus. Ils sont sensibles à la crise que traverse notre société : pauvreté, crise du sens, fragilisation du lien social et de la cellule familiale. Ils sont motivés pour une pastorale "du seuil", pour une diaconie du développement et de la solidarité... Les évolutions dans le rapport au travail, la réalité préoccupante du chômage, le temps plus long de la retraite professionnelle peuvent être des appels nouveaux pour la mission.

Les évêques de France ont inscrit ce rétablissement du diaconat dans le souci d'une Église en dialogue avec le monde et au service de l'amour de Dieu pour tous les hommes. Aujourd'hui, ils rendent grâce à Dieu pour tout le chemin parcouru. Ils souhaitent que cette dynamique se poursuive et veulent que s'inscrive toujours davantage dans la vie et la mission de nos Églises particulières la grâce du ministère diaconal.

[Cliquer ici](#) pour revenir sur le site [diaconat.catholique/assemblee plénière 95-96](http://diaconat.catholique/assemblee-pleniere-95-96)